



Communauté de Communes

COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai à 18H30, à la Mairie d'Athée, le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Claire BONNET-VALLET, Présidente.

Conseillers titulaires présents :

Marie-Claire Bonnet-Vallet,
Jacques-François Coiquil,
Sébastien Sordel,
Hugues Antoine,
Cédric Vautier,
Jean-Paul Vadot,
Patrice Béché,
Florence Moussard,
Evelyne Sommet,
Fabrice Vauchey,
Gilbert Mazaudier,
Daniel Dion,

Conseillers titulaires Excusés :

Carole Paillard,
Karim Zouine,
Christophe Bringout,
Maximilien Arousseau,

Conseillers titulaires Absent :

Patrick Bovet,
Annick Pernin,
Jean-Paul Delfour,
Benoît Vallée.

Conseillers invités sans prendre part au vote : Daniel Ruard, Anne-Lise Lorain, Christophe Febvret

Conseiller invitée et excusée : Eric Loichot, Dominique Arbeltier

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice Béché.

QUESTION N° 1
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu'au « début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire »,

Vu les articles L 5211-1 et L 5211-2 du code général des collectivités territoriales qui renvoient à l'article L 2121-15 pour le fonctionnement du bureau communautaire,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **De désigner Monsieur Patrice Béché en qualité de secrétaire de séance.**

QUESTION N°2

PRESENTATION DE LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE PLURIANNUELLE – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

1) Méthodologie

La prospective budgétaire 2022-2026 a été travaillée différemment par rapport aux autres budgets. En effet, plusieurs éléments liés aux anciens secteurs sont à prendre en compte :

- Différence de montants de reprises des excédents
- Différence de montants d'investissements à réaliser sur la période
- Différence de tarifs appliqués

Ainsi le programme pluriannuel de travaux a été défini par secteur et par année, de manière précise, et a été validé par le groupe de travail Eau et Assainissement le 05 mai 2022.

A partir de ce programme de travaux, dont le montant des investissements à réaliser a été regroupé par secteur pour les 5 années à venir (somme de 2022 à 2026), et des recettes/dépenses de fonctionnement estimées pour l'année 2026, une prospective budgétaire en est ressortie. L'analyse de cette dernière servira de base pour déterminer s'il y a lieu ou non d'augmenter les tarifs, de combien, à quelles échéances et pour évaluer s'il y a pertinence à consommer les excédents des années antérieurs.

Plusieurs précautions méthodologiques sont toutefois à prendre en compte. Lorsque l'on travaille sur une prospective budgétaire pluriannuelle, on travaille sur des hypothèses prévisionnelles, et donc avec un degré d'incertitude variable selon la conjoncture. Cette conjoncture peut induire des variations sur deux plans :

- Variations de conjoncture économique : Quand on établit une prospective, on travaille à partir d'hypothèses macroéconomiques connues à un instant T mais bien souvent, ces hypothèses sont balayées par des événements extérieurs qui remettent en cause les prévisions : crise des subprimes en 2008, crise covid-19 en 2020, crise des matières premières en 2022 à cause d'un choc d'offre et de la guerre en Ukraine qui abonde les effets du choc d'offres, inflation galopante dont personne ne sait comment elle va évoluer dans les années à venir, évolution à venir sur les taux d'intérêt,...
- Variations induites par des politiques gouvernementales : suppression de la taxe professionnelle en 2010, réduction des dotations aux collectivités locales entre 2014 et 2017, suppression de la taxe d'habitation, réduction du produit de la CFE, incertitude sur le maintien de la CVAE après les élections présidentielles de 2022 ...

Donc, une prospective budgétaire est un outil prévisionnel qui constitue un outil d'aide à la décision au moment où il est produit mais qui doit être ajusté en permanence pour tenir compte de la levée de toutes les incertitudes citées précédemment. Prévoir dans un contexte stable n'est pas simple mais prévoir dans un contexte perturbé devient très aléatoire.

En conséquence, ce travail prospectif a été construit avec des éléments de contexte existants en 2022 (ex : volumes facturés) mais ce travail est amené à être réévalué très régulièrement afin qu'il conserve une pertinence en fonction des changements qui ne manqueront pas d'émerger à plus ou moins court terme.

De manière globale, nous rappelons les hypothèses de travail :

2) Pour les recettes de fonctionnement :

La surtaxe attendue a été calculée par secteur sur la base du nombre d'abonnés, et des volumes facturés, en 2021 pour Suez, et en 2020 pour Saur.

Pour Auxonne, les recettes subsidiaires (PAC, frais de contrôle etc...) d'un montant de 26 994 € sont certaines jusqu'en 2026 mais la subvention de l'agence de l'eau d'un montant de 54 932 € est sûre, seulement jusqu'en 2024.

Les montants des excédents transférés ont été indiqués pour information.

3) Pour les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement affichées sont celles estimées pour l'année 2026 à partir du BP 2022. Elles ont été dispatchées par secteur par l'utilisation d'une clé de répartition : le nombre d'abonnés.

Elles ont été calculées en faisant évoluer les charges « courantes » de +1.5% par an et les charges de sous-traitance générale de +3% par an.

Concernant les charges RH, on est parti de l'hypothèse qu'on ne crée plus de nouveaux postes à partir de 2023 (recrutement technicien en 2022) et on a appliqué une hausse de +1,5 % chaque année par rapport à l'année précédente.

Les intérêts de la dette concernent uniquement les emprunts en cours pour chaque secteur. Un mandat vient d'être signé avec un courtier afin de travailler sur une renégociation de ces emprunts.

Les intérêts des nouveaux emprunts sont directement intégrés dans la ligne annuité globale (capital + intérêts) des travaux à réaliser entre 2022 et 2026.

Le ratio d'autofinancement brut peut ainsi être calculé, il correspond aux excédents de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il doit normalement être autour de 10%.

4) Pour les dépenses d'investissements

Concernant les investissements, le groupe de travail eau/assainissement a validé la liste des investissements à réaliser jusqu'en 2026, en lissant dans le temps les dépenses et en estimant et déduisant les subventions (ex : station de traitement d'Auxonne, interconnexions).

A noter toutefois qu'en ce qui concerne l'assainissement, les dépenses d'investissements n'ont pu être lissées que sur 3 ans (2022 à 2024) afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'agence de l'eau, dont la dernière année d'octroi serait 2024.

La prospective budgétaire intègre la totalité des investissements sur la globalité du plan (2022-2026) par secteur (Cf. colonne total du tableau de synthèse infra).

ASSAINISSEMENT : Récapitulatif du programme de travaux 2022-2026 (en €)

Système d'Assainissement	Intitulé travaux	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
Auxonne	Hangar à Boues - Extension	30 125,79						
	Colombière	37 450,00						
	Rue du Polygone	178 300,00						
	Rue de Moissy (réseau + refoulement)	80 650,00						
	Rue Jean Vachon - Chemisage et pose manchette		42 050,00					
	Rue du Vieux Chemin de Flammerans - Chemisage		11 950,00					
	Chemin du Champ de la Pierre - Chemisage		113 325,00					
	Rue des 3 maisons et rue du vieux chemin de Labergement - Renouvellement réseau PVC		210 600,00					
	Rue des 3 maisons - Chemisage		10 600,00					
	Ruelle de Richebourg - Chemisage			75 700,00				
	Rue Boileau - Chemisage et pose 2 manchettes			29 850,00				
	Rue Tabour - Chemisage			31 300,00				
	Rue Claude Matrat - Pose 4 manchettes			6 500,00				
	Branchement 14 rue du 19 Mars 1962 - Refection branchement			5 000,00				
	Rue des Marronniers - Chemisage			26 950,00				
	Rue des Merisiers - Chemisage			36 700,00				
	Chemin des Barrotes - Pose manchette et fraisage branch pénétrant			4 000,00				
	Branchement 33 A Rue de Rainans - Réfection branch			5 000,00				
	Rue de Rainans - chemisage			14 800,00				
	Rue du 19 Mars 1962 - chemisage			7 150,00				
	Rue du Champ de Tir - chemisage			7 600,00				
	Branchement 3 Rue des Marronniers - réfection branch			5 000,00				
	Avenue du Général De Gaulle - Pose d'une manchette			3 500,00				
	Rue Gustave Noblemaire - Chemisage partiel réseau			3 550,00				
	Nouveau chemin du Pont de Pierre - Etanchéité regard			1 000,00				
	Rue de la Petite plaine - Chemisage partiel de pose 3 manchettes			7 750,00				
	Rue des Tilleuls - Réparation			6 800,00				
Sous-total Auxonne / an		326 525,79	388 525,00	278 150,00	0,00	0,00	993 200,79	
Saône Mondragon	Rue de Dijon - Villers les Pots	80 000,00						
	Le Breuil - Villers les Pots	93 550,00						
	Rue des Gesserottes - Chemisage - Villers les Pots	39 850,00						
	Participation Hangar à boues système Auxonne	16 279,47						
	Rue de la Tuilerie et Impasse du Parc - Athée	26 650,00						
	Chemisage Rue des rosiers Villers-les-Pots		66 550,00					
	Branchement Rue de l'Etoile		5 000,00					
	Rue de la Carre - Villers-les-Pots - chemisage continu sur 17 ml		5 050,00					
	Rue des Puits - Villers les Pots - Pose d'une manchette		3 500,00					
	Rue des Prés - Villers les Pots - Chemisage continu 181 ml et pose manchette		30 650,00					
	Rue de la Galère - Villers les Pots - Pose de deux manchettes		4 500,00					
	Branchement DIANA - Villers des Pots		2 500,00					
	Sous total Saone Mondragon / an		256 329,47	117 750,00	0,00	0,00	0,00	374 079,47
		Amélioration fct DO et TP PR	7 500,00					
		Réparation Rue du Port	28 750,00					
		Réparation Rue Pasteur	3 500,00					
Rue du Port et rue de Bourgogne - Mise en séparatif		177 725,00						
Rue de Bourgogne - Chemisage du réseau		41 150,00						
Rue des Fleurs - Pose séparatif		47 800,00						
Rue des Ecoles - Pose séparatif		59 275,00						
Rue Joliot Curie - Chemisage		15 850,00						
Branchements Rue de Vison		10 000,00						
Déconnection Surface actives		18 000,00						
Mise en séparatif - Rue de Saône			106 875,00					
Mise en séparatif - Rue Général de Gaulle			182 085,00					
Mise en séparatif - Rue du Four			86 800,00					
Mise en séparatif - Rue des pêcheurs et Rue Terreaux			163 775,00					
Réparation - Rue de Franche Comté				17 200,00				
Mise en séparatif - Rue du Général de Gaulle				485 425,00				
Mise en séparatif - Rue Saint Antoine et Rue des écoles				332 975,00				
Mise en séparatif - Rue des peupliers et Rue du Pays Neuf				262 650,00				
Mise en séparatif - Rue de Franche Comté				250 375,00				
Mise en séparatif - Rue de Saint Léger				274 550,00				
Sous total Lamarche / an		409 550,00	539 535,00	1 623 175,00	0,00	0,00	2 572 260,00	
Flammerans	Impasse du Gorget	2 825,00						
	Sous total Flammerans / an	2 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 825,00	
Flagey lès A.	Semi collectif Clos Simonin	120 000,00						
	Réparation Rue Bief du Moulin	9 150,00						
	Réparation Grande Rue	5 825,00						
Sous total Flagey / an		134 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 975,00	
Binges	Rue des Naizeurs	3 500,00						
	Sous total Binges / an	3 500,00					3 500,00	
Etevaux		0,00						
	Sous total Etevaux / an	0,00					0,00	
Cléry		0,00						
	Sous total Cléry / an	0,00					0,00	
Labergement	Participation Hangar à boues système Auxonne	1 110,78						
	Sous total Labergement / an							
Total		1 134 816,04	1 045 810,00	1 901 325,00	0,00	0,00	4 081 951,04	

Synthèse Assainissement (en €) :

Système	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Auxonne	326 525,79	388 525,00	278 150,00	0,00	0,00	993 200,79
Lamarche	409 550,00	539 535,00	1 623 175,00	0,00	0,00	2 572 260,00
Saone Mondragon	256 329,47	117 750,00	0,00	0,00	0,00	374 079,47
Flammerans	2 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 825,00
Flagey	134 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 975,00
Binges	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
Etevaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cléry	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Labergement	1 110,78	0,00	0,00	0,00	0,00	1 110,78
TOTAL	1 133 705,26	1 045 810,00	1 901 325,00	0,00	0,00	4 081 951,04
Subventions Agence de l'Eau - 30 %		304 111,58	313 743,00	570 397,50		1 188 252,08
Subventions DETR - 15 %		170 055,79	156 871,50	285 198,75		612 126,04
Total des travaux avec subventions						2 281 572,92
Moyenne en € HT / an						456 314,58

EAU : Récapitulatif du programme de travaux 2022-2026 (en €)

UDI	Intitulé travaux	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Auxonne	Station filtration	700 000,00					
	Rue de la Galère (180 ml)	54 800,00					
	Rue de la Petite Plaine (870 ml)	269 900,00					
	Parking Hôtel de Ville	29 000,00					
	Rue Pichard (140 ml) F 40+ (118 ml) F 60 / 13 branch		78 700,00				
	Rue Denfert (110 ml) F 60 / 18 branch		53 600,00				
	Avenue Général De Gaulle (400 ml)			102 000,00			
	Ruelle Richebourg (145 ml) PVC 75 / 3 branch		30 650,00				
	Lotissement 19 mars 1962 (140 ml) F 100 / 10 branch				45 200,00		
	Passage Richebourg (50 ml) F 100 / 5 branch		19 000,00				
	Rue des Planches Jacottes (65 ml) F 100+ (32 ml) F 60 / 9 branch		34 820,00				
	Rue des trois Maisons (385 ml)		119 150,00				
	Rue du Vieux chemin de Labergement (210 ml)		59 700,00				
	Rue de Labergement (530 ml)					157 400,00	
	Rue Basse (305 ml)				118 900,00		
	Rue du Sabot (440 ml)				142 800,00		
	Rue de Chevigny (710 ml)				209 800,00		
	Sécurisation ouvrages - clôtures Sécurisation distribution - Groupe électrogène					57 800,00	
	Ouvrages génie civil - Réservoir Granges Hautes			187 400,00			
Sous-total / an		1 053 700,00	395 620,00	289 400,00	516 700,00	215 200,00	2 470 620,00
Lamarche / S.	Rue du Pont	248 300,00					
	Rue Général De Gaulle		255 600,00				
	Rue de Franche Comté			431 600,00			
	Ouvrages ? Clôtures					104 000,00	
Sous total / an		248 300,00	255 600,00	431 600,00	0,00	104 000,00	1 039 500,00
Flammerans	Rue de Pontailier-Vielverge (520 ml)	160 000,00					
	Extension Flammerans	90 921,31					
	Ouvrages château d'eau (priorités 1 de 2025)				30 000,00		
	Grande Rue - Vielverge (400 ml)		110 000,00				
	Rue des Bordes - Vielverge (330ml)		116 000,00				
	Rue Traversière - Vielverge (90 ml)			14 400,00			
	Rue des Cailloux -Vielverge (95 ml)			66 000,00			
	Ouvrages Priorités 1 (2026)					11 300,00	
Sous total / an		250 921,31	226 000,00	80 400,00	30 000,00	11 300,00	598 621,31
Labergement	Canalisation d'alimentation du réservoir depuis station traitement - 570 ml		144 000,00				
	Rue de Charmes - Flagey - 200 ml		60 000,00				
	Grande Rue - Flagey - 190 ml			49 800,00			
	Rue du Bois - Labergement - 1265 ml			384 300,00			
	Rue d'Amont - Labergement - 675 ml				266 500,00		
	Ouvrages captage - sécurisation ?					30 000,00	
	Sous total / an		0,00	204 000,00	434 100,00	266 500,00	30 000,00
Saône Mondragon	Rue des Gesserottes - Villers les P. (150 ml)	36 000,00					
	Rue Lamotte - Poncey (280ml)	64 800,00					
	Rue St Médard - Poncey (150 ml)	38 000,00					
	Rue des Potiers - Villers (235 ml)		71 950,00				
	Rue Trouvot - Poncey les Athée (100 ml)		30 000,00				
	Grande rue - Magny Montarlot (300 ml)		100 000,00				
	Rues à déterminer (RAD 2021)			160 000,00			
	Rues à déterminer (RAD 2022)				160 000,00		
	Ouvrages + puits de Villers les Pots ?					100 000,00	
	Sous total :an		138 800,00	201 950,00	160 000,00	160 000,00	100 000,00
Total		1 691 721,31	1 283 170,00	1 395 500,00	973 200,00	460 500,00	5 804 091,31

Ces travaux intègrent par secteur les préconisations de l'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP), à savoir :

- Pour Auxonne : prévision de renouvellement de 1,6 % / an du linéaire de canalisation, soit une estimation d'environ 263 000 € HT. Sur les 58,7 km environ de réseau cela

représente 940 ml / an de renouvellement soit 4 700 ml en 5 ans. Le SDAEP prévoit également d'éliminer en priorité fonte grise de plus de 60 ans et les 500 ml d'amiante ciment avec priorité donnée au centre-ville. La proposition qui est faite pour 2022-2026 représente 4 830 ml en 5 ans. Le programme intègre également la réfection d'ouvrages tels que le château d'eau des Granges Hautes et l'installation d'une unité de filtration à la station de potabilisation des Pointes.

- Pour Lamarche-sur-Saône : prévision de renouvellement de 3,6 % / an du linéaire de canalisation, soit une estimation d'environ 168 000 € HT. Sur les 16,6 km environ de réseau cela représente 600 ml / an de renouvellement soit 3 000 ml en 5 ans. Le SDAEP prévoit également de renouveler en priorité les 9,4 km de réseau de 1930 (57 % du réseau). La proposition qui est faite pour 2022-2026 représente 2 780 ml en 5 ans. Le programme intègre également la sécurisation des sites par la pose de clôtures (prévu en 2026).
- Pour l'ancien syndicat de Flammerans : prévision de renouvellement de 1,6 % / an du linéaire de canalisation, soit une estimation d'environ 94 000 € HT. Sur les 21 km environ de réseau cela représente 340 ml / an de renouvellement soit 1 700 ml en 5 ans. La proposition qui est faite pour 2022-2026 représente 1 435 ml en 5 ans plus l'extension de réseau prévue à Flammerans (bouclage de deux rues, mise aux normes relative au temps de séjour de l'eau dans les canalisations). Le programme intègre également la réfection des ouvrages qui sont prévu en fin de programme afin d'investir dès maintenant sur les canalisations de Vielverge qui subissent de nombreuses casses en ce début d'année.
- Pour l'ancien syndicat de Labergement-les-Auxonne : prévision de renouvellement de 3 % / an du linéaire de canalisation, soit une estimation d'environ 122 000 € HT. Sur les 13,8 km environ de réseau cela représente 415 ml / an de renouvellement soit 2 075 ml en 5 ans. Le SDAEP prévoit de commencer par la canalisation qui part du réservoir vers le centre de Labergement-lès-Auxonne et d'éliminer en priorité le PVC des années 1970, surtout les extrémités de canalisation où le temps de contact de l'eau est plus long. La proposition qui est faite pour 2022-2026 représente 2 900 ml en 5 ans. Le programme intègre également la clôture du puits.
- Pour l'ancien syndicat de Saône Mondragon : prévision de renouvellement de 1,6 % / an du linéaire de canalisation, soit une estimation d'environ 165 000 € HT. Sur les 36,8 km environ de réseau cela représente 590 ml / an de renouvellement soit 2950 ml en 5 ans. Le SDAEP prévoit également d'éliminer en priorité la fonte grise de plus de 60 ans et le PVC des années 1970. A priori, les secteurs les plus sensibles à la casse seraient situés à Poncey-lès-Athée, Athée et le centre de Villers-les-Pots. La proposition qui est faite pour 2022-2026 représente 1 215 ml en 5 ans. Le programme intègre également la réfection des ouvrages qui sont prévu en fin de programme.

Synthèse Eau (en €) :

Système	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Auxonne	1 053 700,00	395 620,00	289 400,00	516 700,00	215 200,00	2 470 620,00
Lamarche	248 300,00	255 600,00	431 600,00	0,00	104 000,00	1 039 500,00
Saone Mondragon	138 800,00	201 950,00	160 000,00	160 000,00	100 000,00	760 750,00
Flammerans	250 921,31	226 000,00	80 400,00	30 000,00	11 300,00	598 621,31
Labergement	0,00	204 000,00	434 100,00	266 500,00	30 000,00	934 600,00
Interconnexion : Auxonne - Saône Mondragon			988 000,00			988 000,00
Interconnexion : Labergement - Auxonne		390 100,00				390 100,00
TOTAL	1 691 721,31	1 673 270,00	2 383 500,00	973 200,00	460 500,00	7 182 191,31
Subventions DETR - 15 %		253 758,20	250 990,50	357 525,00	145 980,00	1 008 253,70
Subventions département sur les interconnexions, station eau potable - 20 % + contractualisation AE pour interconnexion Labergement - Auxonne 30 %		140 000,00	195 050,00	197 600,00		532 650,00
Total des travaux avec subventions						5 641 287,61
Moyenne en € HT / an						1 128 257,52

La synthèse fait état également de travaux d'interconnexion : l'interconnexion entre Auxonne et Labergement-lès-Auxonne, qui est intégrée dans le contrat de l'agence de l'eau et est subventionnée, et l'interconnexion entre Athée et Auxonne qui fait partie des engagements de la collectivité dans son programme de reconquête de la qualité de l'eau d'Auxonne (problématique de présence de métabolites de pesticides).

5) Analyse sur l'utilisation des excédents et niveau de l'emprunt

Une fois le montant d'investissements par secteur connu, déduction faite des subventions, la question est de savoir s'il est pertinent d'utiliser les excédents pour financer ces investissements.

Ainsi, deux calculs ont été réalisés :

- Chiffrage de l'annuité d'emprunt sur la base d'un montant d'investissement sans reprise des excédents
- Chiffrage de l'annuité d'emprunt sur la base d'un montant d'investissement avec reprise des excédents

Assainissement :

ASSAI	Auxonne	Saône Mondragon	Lamarche/S.	Labergement lès A.	Flagey lès A.	Flammerans	Cléry	Etevaux	Binges
Total investissements / secteur moins les subventions	546 260,43	205 743,71	1 414 743,00	610,93	110 236,25	1 553,75	0,00	0,00	1 925,00
Total inv - subv° - excédents	103 214,28	38 084,06	1 414 743,00	610,93	110 236,25	-235 919,34	0,00	-6 500,00	-68 075,00
Annuité en cours en 2026	129 984,95	31 285,07	13 549,65			41 547,62	8 424,66		
Annuité si financement des travaux par prêt 40 ans à 2,60 (pas tenu compte des reprises excédents dissolution)	22 000,00	8 280,00	56 927,00	0,00	4 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annuité si financement des travaux par prêt 40 ans à 2,60 (en tenant compte des reprises excédents)	4 153,00	1 600,00	56 927,00	0,00	4 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart dans le montant de l'annuité	17 847,00	6 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ecart entre coûts fonctionnement (annuité sans excédents) 2026 / Recettes 2026 avec tarifs actuels (1)	-61 168,01	-40 549,90	-95 039,12	-6 298,95	-1 912,24	-9 648,38	-10 593,89	-2 593,75	18 314,52
Ecart entre coûts fonctionnement (annuité avec excédents) 2026 / Recettes 2026 avec tarifs actuels (2)	-43 321,01	-33 869,90	-95 039,12	-6 298,95	-1 912,24	-9 648,38	-10 593,89	-2 593,75	18 314,52
Augmentation part variable (1)	0,18	0,20	1,48	0,50	0,28	0,65	2,07	0,23	sans objet
Augmentation part variable (2)	0,13	0,17	1,48	0,50	0,28	0,65	2,07	0,23	sans objet

Eau :

EAU	Auxonne	Saône Mondragon	Lamarche/S.	Labergement lès A.	Flammerans
Total investissements / secteur moins les subventions	2 345 721,90	816 297,17	976 614,17	839 057,28	594 522,09
Total inv - subv° - excédents	2 215 903,25	648 637,51	976 614,17	808 483,97	390 854,55
Annuités en cours en capital en 2026	14 569,16	0,00	25 408,56	13 022,44	28 417,60
Annuité si financement des travaux par prêt 40 ans à 2,60 (pas tenu compte des reprises excédents dissolution)	94 400,00	32 850,00	39 300,00	33 765,00	24 000,00
Annuité si financement des travaux par prêt 40 ans à 2,60 (en tenant compte des reprises excédents)	89 165,00	26 100,00	39 300,00	32 533,00	15 730,00
Ecart dans le montant de l'annuité	5 235,00	6 750,00	0,00	1 232,00	8 270,00
Ecart entre coûts fonctionnement (annuité sans excédents) 2026 / Recettes 2026 avec tarifs actuels (1)	-241 032,66	-25 145,46	-65 321,26	-50 577,53	-31 218,59
Ecart entre coûts fonctionnement (annuité avec excédents) 2026 / Recettes 2026 avec tarifs actuels (2)	-235 797,66	-18 395,46	-65 321,26	-49 345,53	-22 948,59
Augmentation part variable (1)	0,66	0,20	1,06	1,77	0,48
Augmentation part variable (2)	0,64	0,14	1,06	1,73	0,35

Il est à noter qu'à chaque fois nous prenons l'hypothèse d'emprunts de 40 ans, à taux fixe avec 2,6 % d'intérêt et en tenant compte de l'échéancier actuel des emprunts déjà souscrits.

A la lecture de ces tableaux, l'écart du montant de l'annuité à supporter entre un recours total à l'emprunt ou un financement avec les excédents, est plutôt faible.

Cet impact a également été valorisé en termes de conséquence sur le tarif de la part variable, et là aussi, l'enjeu reste à la marge.

6) Constat et impact des investissements sur les tarifs actuels

Afin de connaître les montants à financer sur la durée du programme d'investissements a été calculé l'écart entre les coûts de fonctionnement prévisionnels 2026 en y ajoutant la dette en cours et à venir (annuité sans reprise des excédents) et les recettes actuelles.

On observe ainsi que, quel que soit le budget, eau ou assainissement, aucun secteur n'arrive à couvrir, avec ses tarifs actuels la charge à venir, à l'exception de Binges pour l'assainissement.

Aussi, certains secteurs n'ont pas ou peu d'investissements à réaliser sur la durée du plan, la nécessité à modifier les tarifs doit être étudiée, surtout lorsque les excédents repris sont importants et que hormis le poids de la dette, les recettes réelles de fonctionnement couvrent largement les dépenses de fonctionnement (ex : Flammerans).

Remarque : les situations de Binges et Flammerans sont celle de l'instant t. En effet, la station d'épuration de Binges devra subir des travaux de curage en 2023 et de reprise des berges et de l'étanchéité de ses bassins ou de modification structurelle (la décision sera prise après curage). La station de Flammerans fait l'objet de colmatage actuellement, des travaux sur les réseaux pour éliminer les eaux claires permettront peut-être le décolmatage mais un diagnostic doit être posé d'ici la fin de l'année.

Ces éléments remettront en cause les équilibres financiers de ces systèmes.

Comme annoncé en préambule de la présente note, la prospective budgétaire est ajustée régulièrement.

Besoin d'évolution des tarifs Assainissement :

ASSAI		Auxonne	Saône Mondragon	Lamarche/S.	Labergement lès A.	Flagey lès A.	Flammerans	Cléry	Etevaux	Binges
Tarifs actuels part fixe en € / part variable en € par m3		0 / 0,745	30 / 0,35	24 / 0,30	0 / 0,415	12 / 1,20	120 / 3,10	118,145 / 0,67	0 / 0,65	107 / 0,38
Evolution tarifaire sans reprise de excédents	Ecart entre coûts fonctionnement (annuité sans excédents) 2026 / Recettes 2026 avec tarifs actuels	-61 168,01	-40 549,90	-95 039,12	-6 298,95	-1 912,24	-9 648,38	-10 593,89	-2 593,75	18 314,52
	Augmentation part variable	0,18	0,20	1,48	0,50	0,28	0,65	2,07	0,23	sans objet
	Augmentation part variable avec une part fixe	0,00	0,03	0,52	0,14	0,06			0,01	sans objet
	Augmentation part fixe/abonné	25,00	30,00	100,00	30,00	18,00			20,00	sans objet
	Total tarif part fixe/abonné	25,00	60,00	124,00	30,00	30,00			20,00	sans objet
Recettes avec augmentation part fixe		62575	34980	61900	4560	1512			2480	sans objet

Besoin d'évolution des tarifs Eau :

EAU		Auxonne	Saône Mondragon	Lamarche/S.	Labergement lès A.	Flammerans
Tarifs actuels part fixe en €/ part variable en €, par m3		0 / 0,13	30 / 0,42	30 / 0,5	30,50 / 0,29	15 / 0,90 à 0,95
Evolution tarifaire sans reprise de excédents	Ecart entre coûts fonctionnement (annuité sans excédents) 2026 / Recettes 2026 avec tarifs actuels	-241 032,66	-25 145,46	-65 321,26	-50 577,53	-31 218,59
	Augmentation part variable	0,66	0,20	1,06	1,77	0,48
	Augmentation part variable avec une part fixe	0,44	0,01	0,85	1,56	0,30
	Augmentation part fixe/abonné	30,00	20,00	20,00	20,00	20,00
	Total tarif part fixe/abonné	30,00	50,00	50,00	50,50	35,00
Recettes avec augmentation part fixe		80340	23560	12920	6200	11900

Les évolutions tarifaires sont des propositions. Elles seront validées à l'occasion de réunions secteur par secteur courant juin / juillet.

7) Différences dans le choix des évolutions tarifaires : exemple de Lamarche sur Saône

Assainissement :

Lamarche sur Saône (Sans part fixe)	Année	Perte	Augmentation tarif variable en €
	2022	95 039	0
2023	75 744	0,30	
2024	24 289	0,80	
2025	4 994	0,30	
2026	-7 870	0,20	

Lamarche sur Saône (Sans part fixe - évolution linéaire)	Année	Perte	Augmentation tarif variable en €
	2022	95 039	0
2023	62 880	0,50	
2024	30 721	0,50	
2025	-1 438	0,50	
2026	-1 438	0,00	

Lamarche sur Saône (Avec part fixe dès le 01/01/2023)	Année	Perte	Augmentation tarif variable en €	Augmentation tarif fixe en €
	2022	95 039	0	0
2023	13 844	0,30	100	
2024	-306	0,22	0	
2025	-306	0	0	
2026	-306	0	0	

Eau :

Lamarche sur Saône (Sans part fixe)	Année	Perte	Augmentation tarif variable en €
	2022	65 321	0
2023	34 517	0,50	
2024	3 713	0,50	
2025	-2 448	0,10	
2026	-2 448	0	

Lamarche sur Saône (Avec part fixe)	Année	Perte	Augmentation tarif variable en €	Augmentation tarif fixe en €
	2022	65 321	0	0
2023	27 758	0,40	20	
2024	9 276	0,30	0	
2025	-582	0,16	0	
2026	-582	0	0	

QUESTION N°3
ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION ENTRAIDE CANTONALE DE
PONTAILLER-SUR-SAÛNE

Hors contrepartie d'un service public, les encaissements de chèques par la CAP Val de Saône doivent s'assimiler au régime juridique des dons et legs.

L'acceptation des dons et legs relève de la compétence du Bureau communautaire conformément à la délégation qui lui a été consentie par le conseil communautaire par une délibération du 16 juillet 2020.

L'association Entraide Cantonale a transmis à la CAP Val de Saône un chèque de 532 € pour lequel le Bureau Communautaire doit se positionner.

Vu l'article L 2541-12 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 339 du conseil communautaire du 16 juillet 2020,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE le don de l'association Entraide Cantonale, basée à Pontailleur-sur-Saône, d'un montant de 532 €.**
- **PROPOSE, après avis de Mme la Présidente de l'association Entraide Cantonale, au conseil communautaire de délibérer pour faire un don du même montant au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) « Action Ukraine – soutien aux victimes du conflit ».**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer toute pièces consécutives à ce dossier.**

QUESTION N°4
ATTRIBUTION DU MARCHÉ ACCORD CADRE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX EN EAU POTABLE ET EN ASSAINISSEMENT

La Communauté de communes, afin d'engager le programme de travaux d'infrastructures eau et assainissement, a opté pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la concrétisation d'un accord cadre multi-attributaires avec émission de bons de commande de maîtrise d'œuvre.

La procédure s'est déroulée comme suit :

- Lancement de la procédure sur le site Territoire Numérique Bourgogne Franche Comté fin décembre 2021,
- Réception des offres en février 2022,
- Report de la date pour permettre le dépôt d'un complément d'informations,
- Réunion de la Commission des marchés publics passés selon la procédure adaptée le 31 mars 2022,
- Sollicitation de compléments d'informations auprès des candidats avec réponse jusqu'à mi-avril,
- Avis émis par les élus titulaires de la commission MAPA de manière dématérialisée le 2 mai 2022.

4 bureaux d'étude ont répondu à la consultation.

Au regard des propositions qui ont été faites par les Bureaux d'étude et du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les bureaux d'études Berest en n°1 et JDBE en n°2.

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°339 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Bureau communautaire l'approbation des marchés publics de prestation de service inférieurs au seuil de l'appel d'offres,

Vu les propositions des Bureaux d'étude jointes en annexe,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer le marché d'accord cadre multi-attributaire avec le Bureau d'étude BEREST en n°1 et le bureau d'étude JDBE en n°2 pour une durée maximale de 2 ans.**
- **APPLIQUE le taux de rémunération des bureaux d'étude s'établit comme suit :**
 - **BEREST : Entre 2,90 % du montant pour des travaux supérieurs à 500 001 € HT et de faible complexité jusqu'à 11,50 % du montant pour des travaux inférieurs ou égaux à 30 000 € HT et avec une forte complexité.**
 - **JDBE : Entre 2,80 % du montant pour des travaux supérieurs à 500 001 € HT et de faible complexité jusqu'à 11,00 % du montant pour des travaux inférieurs ou égaux à 30 000 € HT et avec une forte complexité.**

QUESTION N°5
MARCHE DE TRAVAUX PUBLICS DE L'AIRE DE COVOITURAGE DE SOIRANS

Afin de répondre aux objectifs de son « Plan Climat Air Energie Territorial 2021 -2026 » et du « Plan de mobilité rurale » du PETR Val de Saône Vingeanne, la Communauté de communes souhaite favoriser le covoiturage pour les trajets « domicile – travail » aux abords des axes structurants et des pôles d'intermodalité du territoire.

Par une délibération du 27 janvier 2022, le conseil communautaire a approuvé la convention avec APRR relative aux conditions de participation financière pour l'aménagement d'une aire de covoiturage au niveau de l'échangeur autoroutier de Soirans. Cette dernière prévoit de financer 100 % des travaux éligibles engagés à concurrence d'un plafond de 257 153,00 € ajusté aux dépenses réelles Hors Taxes et non révisable.

En parallèle, le conseil communautaire a approuvé le 3 mars 2022 l'acquisition de la parcelle A 430 à la commune de Soirans pour accueillir cette future aire de covoiturage compte-tenu de son positionnement stratégique en matière de mobilités locales (accès au bassin d'emploi dijonnais et dolois).

Désormais, toutes les conditions sont réunies pour procéder aux travaux de réalisation et ainsi respecter la date limite de fin de travaux fixée par APRR, établie au 31 décembre 2022.

C'est pourquoi une procédure de marchés publics a été lancée afin de retenir l'entreprise chargée de réaliser le projet.

Considérant qu'une consultation a été publiée sur le site « territoires numériques » le 30 mars 2022 avec une date limite de réponse fixée au 28 avril 2022,

Considérant que 4 entreprises ont répondu,

Considérant la demande de négociation de la commission MAPA réunie le 11 mai 2022 auprès des 3 entreprises les mieux placées,

Considérant l'avis de la commission MAPA réunie le 31 mai 2022 concernant le marché relatif aux travaux de l'aire de covoiturage à Soirans,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à notifier et à signer le marché de réalisation d'une aire de covoiturage sur la commune de Soirans avec la SAS Entreprise ROGER MARTIN pour un montant total de 252 638,80 € HT, soit 303 166,56 € TTC ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente à faire toute demande de subvention concernant ces travaux.**

Fait le 31 mai 2022

**La Présidente
Marie-Claire BONNET-VALLET**